

Echo du Conseil Municipal du 4 février 2015

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mercredi 4 février 2015 et a débattu sur les sujets suivants :

- Point sur le déféré du PLU : Le Maire a présenté le projet de mémoire en défense de l'avocat suite à la contestation du PLU par le Préfet sur 2 points : la prétendue insuffisante prise en compte des risques naturels et la prise en compte du patrimoine bâti et historique dans le PLU (château de l'Arthaudière).

Le projet de mémoire est validé. Un courrier sera adressé au Préfet pour essayer de faire retirer ce référé.

Un permis de construire a été déposé par Monsieur Rivoile pour réhabiliter un patrimoine bâti et la reconversion du bâtiment agricole. Les services de l'état ont commencé à instruire ce dossier mais il entraînera la consultation de la commission départementale de suivi de la consommation des espaces agricoles.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la DDT n'instruira plus les demandes de permis de construire après le 30 juin 2015 et que ce service devra être assuré directement par les collectivités locales.

- Point sur compte administratif 2014 : les premiers résultats du compte administratif 2014 ont été présentés et commentés par le Maire. Un solde positif de 76 562,72 est à reporter sur le BP 2015. Une première simulation du budget prévisionnel 2015 a été présentée par le Maire pour évaluer le niveau des investissements possibles. Les baisses annoncées de certaines recettes dont la dotation forfaitaire de l'Etat entraîne de multiples interrogations : quelles dépenses réduire ? Faut-il faire évoluer les taxes locales ? Quelles priorités sur les investissements ?

Robert Pinet propose d'étudier sur plusieurs années les besoins en travaux de voirie. La poursuite du renouvellement du matériel informatique est à analyser, ainsi que des équipements sur les bâtiments communaux (stores fenêtres Mairie, acoustique salle des fêtes, ...)

Le choix de l'entreprise BLANC a été renouvelé pour l'entretien des jardins du château de l'Arthaudière.

- Modification des postes d'ATSEM : Le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le statut des postes d'ATSEM correspondant à 30 heures et 35 heures. Ces créations de postes font suite à l'évolution des carrières des deux agents concernés.

- Divers : L'indemnité pour le percepteur a été votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour adhérer au groupement d'achat d'électricité créé par le SEDI afin d'étudier la fourniture d'électricité de notre commune suite à la libéralisation du marché de l'électricité en 2015.

Le Conseil Municipal a accordé une aide de 500 euros à l'école pour réaliser un voyage d'étude en Chartreuse.

Les bureaux de vote ont été préparés pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015. Des informations ont été données sur les intercommunalités et sur la vie scolaire.

